Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 123 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LYON I,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LYON,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n°2006-067
créant l'unité de recherche U 758 et nommant Monsieur François-Loïc Cosset directeur ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'unité de recherche U 758 intitulée « Virologie Humaine » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007.

Art. 2 : Monsieur François-Loïc COSSET est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 758 à compter du 1er janvier 2007 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2010.

Fait à Paris, le 12 janvier 2009

Le Président de l'Université
de Lyon I

Jacques SAMARUT
Directeur de l'Ecole
Normale Supérieure
de Lyon

Le Directeur général
de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le Directeur général
de l'Inserm